

PROJET D'ÉTABLISSEMENT IMPROJET D'ÉTABLISSEMENT

2021 - 2025



ACCOMPAGNER



ACSFA

Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

IMPRO

11, rue du château • Démouville, 14840 Tél: 02.31.72.37.17 Fax: 02.31.72.81.65 directeur.impro@acsea.asso.fr



Sommaire

	resentation		
	ociation Calvadosienne pour la Sauvegardenfant à l'Adulte (ACSEA)	Page 4	
L'Inst	itut Médico-Professionnel de Démouville (IMPro)	Pages 5 à 12	
Les publics accompagnés			
•	Le Trouble du Développement Intellectuel (TDI)	Pages 12 à 13	
•	Les Troubles du Comportement et de la Conduite (TCC) ——	Pages 13 à 15	
Les différents accompagnements proposés à l'IMPro			
	L'accompagnement avec une notification MDPH —————et une admission	Page 15	
	L'accompagnement avec une notification MDPH ————————————————————————————————————	Page 16	
•	L'accompagnement sans notification MDPH —————	Page 16	
L'IMPro et ses partenaires			
	Partenariats avec des établissements scolaires —————et organismes de formation	Page 17	
	Partenariats avec des établissements culturels et de loisirs — inclusifs	Page 17	
•	Partenariats avec des entreprises ———————————————————————————————————	Page 18	
	Partenariats avec des établissements sociaux ————————————————————————————————————	Page 18	
•	Partenariat avec le Département pour le logement ————	Page 18	

2 Le développement du projet

Les orientations stratégiques

Accompagner le jeune et ses représentants légaux ————grâce au Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)	Pages 19 à 20	
Aider le jeune à trouver des réponses adaptées ————————————————————————————————————	Pages 20 à 21	
Faire en sorte que l'IMPro aide à une meilleure ———————————————————————————————————	Pages 21 à 22	
3 L'accompagnement des jeunes		
Les droits et les libertés des personnes accompagnées	Pages 22 à 23	
L'accueil des jeunes à l'IMPro de Démouville	Pages 24 à 26	
L'accompagnement des jeunes en plusieurs points		
La scolarisation	Page 26 à 27	
L'emploi et la formation	Page 27	
• Le logement —	Page 27	
La santé ————————————————————————————————————	Page 27	
La culture et les loisirs ——————————————————————————————————	Page 28	
Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)	Page 28	
La fin de l'accompagnement du jeune à l'IMPro	Pages 29	
Le dossier unique de l'usager	Page 29	
Coordonnées ————————————————————————————————————	Page 30	

1 Présentation

L'Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ACSEA)

L'ACSEA est une association créée en 1932 qui a pour objectifs de :

- Accompagner les enfants, les adolescents et les adultes en difficulté dans les différents établissements de l'association
- Conseiller les personnes accompagnées et leurs familles
- Soutenir et protéger les personnes accompagnées
- Éduquer et former les personnes accompagnées en fonction de leurs envies et de leurs capacités
- Aider les personnes accompagnées à s'intégrer dans la société

Mais l'association ACSEA, c'est aussi :

- Des bénévoles = personne qui rend un service gratuitement.
- Rendre accessible les informations pour les personnes accompagnées et leurs familles
- Accueillir et aider les nouveaux professionnels qui arrivent dans les établissements d'ACSEA
- Permettre aux professionnels de participer à la vie de l'association

L'ACSEA, c'est 28 établissements dans le Calvados et 1 250 salariés.

L'Institut Médico-Professionnel de Démouville (IMPro)

L'IMPro de Démouville accueille et accompagne des garçons et des filles de 12 à 20 ans (et parfois plus).

Ces jeunes ont :

- Soit des Troubles du Développement Intellectuel (TDI) avec une orientation Institut Médico-Éducatif (IME)
- Soit des Troubles du Comportement et de la Conduite (TCC) avec une orientation Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique professionnel (ITEPpro)

La section IME a:

- 38 places pour les accompagnements avec hébergement
- 50 places pour les accompagnements sans hébergement

La section ITEP a:

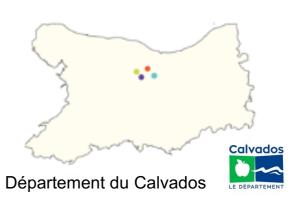
- 17 places pour les accompagnements avec hébergement
- 21 places pour les accompagnements sans hébergement

L'IMPro de Démouville a pour objectifs d'accompagner les jeunes pour :

- Se former et apprendre
- Se sentir bien et être heureux
- Avoir une vie sociale et professionnelle à l'âge adulte



Les différentes unités de l'IMPro de Démouville





MPro - Site principal



Autres établissements de l'IMPro

IMPro - Site principal à Démouville

Sur le site de Démouville, il y a :

- 1. La SIPFpro
- 2. Le SITPpro
- 3. Les 4 Unités d'Accompagnement médico-sociales
- 4. Les Activités Ressources et Médiations
- 5. Les Activités Physiques et Sportives

SIPFpro = Section d'Initiation et de Première Formation professionnelle

SITPpro = Semi Internant à Temps Partagé professionnels

1. La SIPFpro

Les activités proposées :

- Restauration, traiteur et service en salle
- Horticulture, paysagisme et floriculture
- Magasinage, rayonnage et gestion des stocks
- Menuiserie
- Poly bâtiment
- Mécanique rapide
- Entretien et réparation de petit-électroménager et recyclage
- Activités habiletés manuelles
- Activité communication et développement de compétences socio-professionnelles
- Activité mobilité et déplacements
- Magasin de vente et de dégustation d'huîtres (en partenariat avec l'Entreprise Adaptée conchylicole de l'ACSEA)

Pôle pédagogie, insertion et formation

Pôle orientation et découverte

Restaurant « La Cave à Huîtres »

L'équipe des professionnels :

- Éducateurs techniques spécialisées
- Éducateurs techniques
- Formateurs professionnels
- Conseillers en Insertion Professionnelle (CIP)

20 professionnels

2. Le SITPpro

L'équipe de professionnels qui accompagne les jeunes :

- Intervenants socio-éducatifs
- Maîtresses de maison
- Psychologue
- Médecin psychiatre
- Infirmière
- Psychomotricienne
- Chef de service socio-éducatif

3. Les 4 Unités d'Accompagnement médico-sociales

L'équipe de professionnels par Unité qui accompagne les jeunes :

- Intervenants socio-éducatifs
- Maîtresse de maison
- Encadrant éducatif de nuit
- Psychologue
- Médecin psychiatre
- Infirmière
- Psychomotricienne
- Agent de service intérieur
- Chef de service socio-éducatif

4. Les Activités Ressources et Médiations

Les activités proposées :

- Activité arts plastiques
- Activité arts visuels
- Activité musique et expression vocale au CARGÖ (salle des musiques actuelles à Caen)

L'équipe de professionnels qui accompagne les jeunes :

- Animateurs socio-éducatifs
- Chef de service socio-éducatif

5. Les Activités Physiques et Sportives

Les activités proposées :

- Activités sportives inclusives en petit collectif
- Activités sportives inclusives individualisées
- Activités sportives en partenariat avec l'Éducation Nationale
- Accompagnement des jeunes vers des activités individuelles dans des clubs sportifs

L'équipe de professionnels qui accompagne les jeunes :

- Professeur de sport
- Éducateurs sportifs
- Chef de service socio-éducatif



11, rue du Château – 14840 DÉMOUVILLE

O2 31 72 37 17

Vous pouvez venir à l'IMPro avec Twisto :



Lignes



OU



Bus

SERAS - Site à Caen

L'équipe de professionnels qui accompagne les jeunes :

- Intervenants socio-éducatifs
- Psychologue
- Médecin psychiatre
- Chef de service socio-éducatif



SERAS (Soutien Éducatif en Réseau et d'Accompagnement à l'autonomie Sociale) - Site à Caen



8, rue des Mauvis – 14000 CAEN



(c) 02 31 80 48 92

Vous pouvez venir au SERAS avec Twisto:



Lignes







Bus

USI - Site à Caen

L'équipe de professionnels qui accompagne les jeunes :

- Intervenants socio-éducatifs
- Maîtresse de maison
- Encadrant éducatif de nuit
- Psychologue
- Médecin psychiatre
- Psychomotricienne
- Infirmière
- Agent de service intérieur
- Chef de service socio-éducatif



EDAI - Site à Hérouville

L'équipe de professionnels par Unité qui accompagne les jeunes :

- Chef de service socio-éducatif
- Intervenants socio-éducatifs
- Technicienne de l'intervention sociale et familiale
- Encadrant éducatif de nuit
- Psychologue
- Médecin psychiatre
- Psychomotricienne
- Infirmière dans chaque équipe
- Agent de service intérieur



EDAI (Équipe **D'A**ccompagnement par l'Inclusion) - Site à Hérouville-Saint-Clair



(~) 02 31 85 23 97

Vous pouvez venir à l'EDAI avec Twisto



Ligne 4





Ligne

Bus

Tramway

Les publics accompagnés

L'IMPro accompagne des jeunes qui ont des Troubles du Développement Intellectuel (TDI) et / ou des Troubles du Comportement et de la Conduite (TCC).

Aujourd'hui, les personnes avec TDI représentent 70% du public accompagné et les personnes avec TTC représentent 30%.

Les Troubles du Développement Intellectuel (TDI)

Avant le 1er janvier 2022, les TDI étaient appelés « déficience intellectuelle ».

Il existe 3 définitions des TDI:

 Déficit des fonctions intellectuelles : difficulté à raisonner, à résoudre des problèmes, prévoir des évènements et les organiser, à faire des choix et prendre des décisions seul(e) ...

- Difficulté à adapter des comportements sociaux : problèmes de communication, de relation avec les autres, à participer à des activités ...
- Déficit intellectuel et difficulté d'adaptation qui commencent souvent pendant l'enfance

Un déficit = un manque, une insuffisance ou une perte.

2% des bébés qui naissent en France ont des TDI. Cela représente 14 800 bébés en 2021.

Pour le bon accompagnement d'une personne avec des TDI, il est important de prendre en compte ses compétences selon :

- Son âge
- Ses capacités et ses possibilités à faire une tâche, une activité
- Sa capacité de concentration
- Sa capacité à comprendre plusieurs consignes
- Le temps qu'il lui faut pour apprendre quelque chose

Les professionnels qui accompagnent la personne doivent très bien connaître les particularités des TDI pour pouvoir l'aider au mieux. L'objectif est d'améliorer les comportements de la personne, de faire en sorte qu'elle se sente bien et qu'elle devienne le plus autonome possible.

Les Troubles du Comportement et de la Conduite (TCC)

Les troubles du comportement :

Ils s'expriment par une action ou une réaction qui n'est pas toujours adaptée à une situation.

La personne avec ces troubles a du mal à contrôler ses émotions.

Dans ce cas-là, la personne peut avoir un comportement excessif comme :

- Être très agitée, trop agressive ou trop violente
- Se repliée sur elle-même
- Avoir des peurs ou des angoisses très fortes
- Avoir des troubles alimentaires
- Ne pas réussir à se contrôler quand elle est frustrée
- Être souvent en colère
- Comportement imprudent pour elle-même et pour les autres
- Se moque du bien-être des autres
- Ne se sent pas coupable même si elle a un comportement inadapté

Les troubles du comportement sont liés à un problème psychique. Cela entraine des relations compliquées avec la famille, l'école, le travail et avec les autres en général.

Pourquoi une personne à un trouble du comportement ?

Les raisons peuvent être liées un environnement familial compliqué ou à un environnement inadapté.

Souvent la personne a vécu un choc émotionnel très fort et/ou un traumatisme brutal avec parfois en plus un problème au cerveau.

Ces troubles arrivent dans l'enfance et le plus souvent chez les garçons. Il est important que la personne soit diagnostiquée le plus tôt possible pour qu'elle ait un accompagnement adapté avec des professionnels compétents.

Les troubles de la conduite :

Ils s'expriment par un comportement d'opposition et de provocation fortes.

Ces troubles apparaissent souvent avant l'âge de 16 ans.

On remarque qu'il y a plus de garçons que de filles qui ont ces troubles. Ils sont souvent liés à des personnalités particulières.

Il est important de noter que les TCC sont très souvent liés à des troubles de la personnalité :

- Problème d'attention et de concentration
- Être hyperactif
- Difficultés à apprendre
- Troubles de l'humeur

Les différents accompagnements proposés à l'IMPro

L'accompagnement avec une notification MDPH et une admission

L'IMPro accompagne des filles et des garçons âgés de 12 ans à 20 ans (et parfois + de 20 ans).

Ces jeunes sont reconnus comme étant en situation de handicap par la MDPH et ont une notification pour avoir un accompagnement particulier.

MDPH = Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

Une grande partie de ces jeunes habitent dans le département du Calvados à maximum 30 kilomètres de l'IMPro.

Pour venir à l'IMPro, ils se déplacent souvent en transports en commun.

L'accompagnement avec une notification MDPH et à la demande d'un autre ESMS

ESMS = Établissements Sociaux et Médico-Sociaux

Parmi les jeunes qui sont dans ce cas, il y a 2 situations possibles :

- Ou ils sont accompagnés par un autre établissement et souhaitent en changer.
 - Pour cela, ils ont besoin d'une nouvelle orientation ou d'une fiche navette.
- Ou ils sont accompagnés dans un autre établissement pour une raison précise.
 - Ces jeunes restent inscrits dans leur établissement et viennent à l'IMPro pour participer à un atelier ou une autre activité en fonction de leurs besoins.

L'IMPro accompagne chaque jeune selon ses besoins et ses choix.

L'accompagnement sans notification MDPH

L'IMPro propose aussi des accompagnements pour des jeunes qui n'ont pas de reconnaissance handicap par la MDPH.

Ces jeunes peuvent avoir :

- De gros problèmes de scolarité (on dit qu'ils sont en décrochage scolaire)
- Des problèmes d'apprentissage
- De grosses difficultés d'intégration à l'école et se retrouvent en situation de souffrance scolaire

Dans ce cas, l'IMPro travaille avec l'établissement scolaire et la famille ou le tuteur pour trouver la meilleure solution pour le jeune. Ils essayent de comprendre ensemble les problèmes et les difficultés qui empêchent le jeune d'avoir une scolarité en milieu ordinaire.

Ils évaluent les compétences et les possibilités du jeune.

L'IMPro et ses partenaires

Partenariats avec des établissements scolaires et organismes de formation

- Lycée Victor Lépine à Caen
- Lycée Rabelais à Ifs
- Collège Émile Zola à Giberville
- L'AFPA

- Association « Actifs et Dynamiques »
- CAP Emploi
- •

AFPA = Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes

Partenariats avec des établissements culturels et de loisirs

- Les Boxeurs de Démouville : atelier boxe
- Le Cargö salle des musiques actuelles de Caen : atelier musique »
- Une association qui pratique le « Behourd » : atelier qui lie l'histoire et les techniques de combat du Moyen Âge
- La Communauté d'agglomération « Caen la Mer » : activité piscine dans les piscines de Caen
- Le CRIJ : ateliers de communication et de sensibilisation aux dangers des réseaux sociaux

CRIJ = Centre Régional Information Jeunesse

Partenariats avec des entreprises

- IKEA activités inclusives
- Leclerc Drive activités inclusives
- Carrefour Market activités inclusives
- L'entreprise en bâtiment « AFIP » activités inclusives
- Le restaurant « Tosny » activités inclusives
- « Les Jardins d'Arlette » activités d'insertion
- « Le potager d'Annie » activités d'insertion
- L'association « Air Pur » activités inclusives

Un nouveau partenariat est mis en place pour répondre aux besoins de chaque jeune.

Partenariats avec des établissements sociaux et médico-sociaux

- L'ESAT « Les Compagnons » : chantier d'immersion
- L'Entreprise Adaptée « La Calvadosienne » : ouverture de « La Cave à Huîtres »
- L'Entreprise Adaptée de l'APAJH " partenariats réguliers

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

APAJH = Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Partenariats avec le Département pour le logement

 Le Département du Calvados : l'IMPro loue des logements pour que les jeunes vivent des expériences d'autonomie.

2 Le développement du projet de l'établissement

Le projet de l'association de l'ACSEA écrit en 2019 a permis de développer l'activité de l'IMPro de Démouville pour les personnes accompagnées mais aussi pour les professionnels de l'établissement.

Le principal objectif est que la personne accompagnée, ses parents ou son représentant légal et les professionnels travaillent ensemble sur son projet.

Le rôle des parents ou du représentant légal dans le projet est très important.

L'IMPro fait attention à ce que la personne puisse :

- Avoir des liens et partager des choses avec les autres personnes de son quartier, de son école ou de l'établissement ... pour avoir « une vie sociale »
- Participer à la vie de son quartier, de son école et à la vie de l'établissement...

Les orientations stratégiques

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) du jeune et de ses parents (ou représentant légal)

Le but principal de l'IMPro est d'aider le jeune qui est accompagné à construire son PPA et à atteindre les objectifs écrits dans celui-ci.

Dans cette phrase, construire veut dire imaginer, créer, concevoir.

L'IMPro utilise les moyens nécessaires pour accompagner le jeune et le soutenir dans son projet.

Le PPA est également fait avec les représentants légaux du jeune.

Le professionnel qui accompagne le jeune participe aussi au PPA. Il va permettre au jeune :

- D'exprimer ses besoins
- De mettre en valeur ses compétences
- De défendre ses droits de citoyen
- De défendre son autodétermination

Autodétermination = Être capable de vivre sa vie comme on a envie. Être capable de faire des choix et de prendre des décisions en toute liberté, sans être influencé mais pouvant être aidé par quelqu'un.

L'IMPro souhaite aussi aider le jeune accompagné à participer à la vie de l'établissement.

Les évènements ou les travaux en groupe sont organisés avec le jeune et / ou avec ses représentants légaux.

Aider le jeune à trouver des réponses adaptées à ses besoins pendant la durée de son accompagnement à l'IMPro

Grâce à la politique du gouvernement français, l'IMPro et le jeune peuvent trouver des moyens qui vont lui permettre d'atteindre ses objectifs.

Ces moyens répondent aux besoins et aux envies du jeune. Ils peuvent être adaptés ou modifiés quand cela est nécessaire.

L'IMPro est le partenaire de 105 entreprises et collectivités. Cela permet de pouvoir proposer au jeune des stages ou des formations adaptés. Les partenaires font cela de façon bénévole, ils ne gagnent pas d'argent.

Pour que tous les jeunes aient une solution, l'établissement travaille aussi en partenariat avec :

- D'autres ESMS
- Le secteur sanitaire
- L'Éducation Nationale

ESMS = Établissements et Services Médico-Sociaux.

La culture et les loisirs sont des éléments importants dans l'inclusion du jeune dans la société et le monde qui l'entoure.

L'IMPro favorise ce type d'activités pour permettre au jeune de mieux comprendre son environnement, de pouvoir en faire partie et de pouvoir agir selon ses capacités.

Faire en sorte que l'IMPro aide à une meilleure inclusion des jeunes dans la société

Grâce à la loi du 26 juillet 2019, tous les enfants peuvent avoir une scolarité « normale ».

Pour les enfants en situation de handicap, les ESMS doivent proposer des accompagnements particuliers selon les besoins des enfants.

L'IMPro a décidé d'installer son Unité d'Enseignement dans des établissements scolaires ordinaires pour les jeunes qui en ont besoin.

Établissements scolaires ordinaires = écoles, collèges et lycées.

Pour les jeunes scolarisés dans ces établissements, il existe aussi 2 autres unités:

- Le Semi Internat à Temps Partagé (SITP)
- L'Unité de Soutien à l'Inclusion (USI)

Ces unités permettent aussi un accompagnement dans les structures médico-sociales.

Dans le but d'aider les nombreux élèves en situation de handicap, l'Éducation Nationale aide à développer des outils numériques adaptés.

Ces outils sont spécialement créés pour les jeunes qui ont des besoins éducatifs particuliers.

Ils leur permettent de faire des choses qu'ils ne pouvaient pas faire avant, de faire mieux, plus vite et différemment.

L'IMPro s'adapte à ces nouveaux outils pédagogiques et d'apprentissage pour mieux accompagner les jeunes.

L'IMPro aide aussi les jeunes adultes qui sont en formation pour apprendre un métier.

L'établissement propose des actions préprofessionnelles en partenariat avec le PRITH.

PRITH = Plan Régional pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés.

Le logement est un moyen d'inclusion très important pour les personnes handicapées.

L'IMPro propose aux jeunes adultes des logements autonomes ou semi-autonomes dans le cadre de leur PPA.

Cela leur permet de faire l'expérience de la vie en autonomie dans le cadre de séjours.

3 L'accompagnement des jeunes

Les droits et les libertés des personnes

L'IMPro assure les droits et les libertés des jeunes qu'il accompagne :

- Respecter leur vie privée et leur intimité
- Garantir la sécurité des jeunes et de leurs affaires personnelles

- Avoir accès à une information adaptée, simple et claire
- Être associé avec leurs parents (ou représentant légal) aux décisions qui les concernent
- Avoir un accompagnement adapté à chaque jeune

Quand le jeune arrive à l'IMPro, on lui donne :

- Le livret d'accueil
- Le règlement de fonctionnement
- La Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie
- Le contrat de séjour

Le jeune peu aussi participer s'il le souhaite à la vie de l'IMPro :

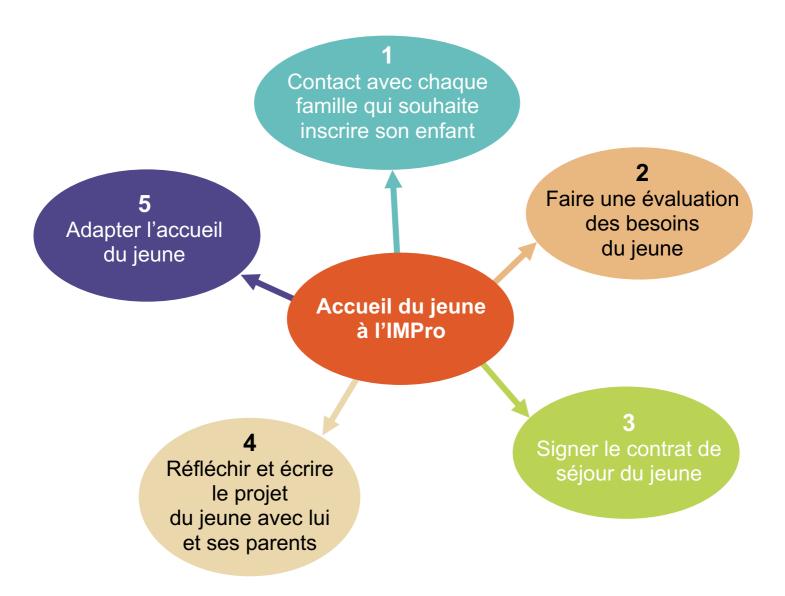
- Être élu au Conseil des usagers :
 - → Ce conseil se réunit 2 fois par an.
- Être élu au Conseil de la Vie Sociale (CVS) :
 - → Le CVS se réunit 4 fois par an.

Le jeune peut être aidé par :

- La personne qualifiée :
 - → Elle aide le jeune à faire respecter ses droits.
- La personne de confiance :
 - → Cette personne peut être un parent, un ami, le médecin.
 Elle fait respecter les choix et la volonté du jeune si celui-ci ne peut pas le faire.

L'accueil des jeunes à l'IMPro de Démouville

Comment se passe l'accueil du jeune :



1. Contact avec chaque famille qui souhaite inscrire son enfant

Une équipe de Coordinateurs Réponses aux Familles (CRF) contacte les familles qui veulent demander un accompagnement de l'IMPro pour leur enfant.

L'objectif est de comprendre la situation du jeune et de proposer un espace d'écoute le plus adapté à lui mais aussi à sa famille.

2. Faire une évaluation des besoins du jeune

Cette évaluation est faite selon :

- Les besoins particuliers de chaque jeune
- Ses habitudes
- Ses projets de vie

Cette évaluation peut être modifiée dans le temps.

3. Signer le contrat de séjour du jeune

Ce contrat est présenté au jeune et à sa famille (ou à son représentant légal) à son entrée à l'IMPro. Il donne les informations utiles pour bien expliquer comment va se passer l'accompagnement.

Ce contrat est signé par le jeune, sa famille (ou son représentant légal) et la direction de l'IMPro.

Il ne peut être signé que si chacun a bien compris ce qui est écrit et si chacun est d'accord avec ce qui est écrit.

Quand on signe un contrat, cela veut dire que l'on s'engage à respecter les différents articles.

4. Réfléchir et écrire le projet du jeune avec lui et ses parents

Le projet du jeune est écrit avec l'aide de l'évaluation des besoins. Les professionnels sont là pour aider le jeune et sa famille (ou représentant légal) à faire leurs choix et prendre les meilleures décisions possibles pour tout le monde.

5. Adapter l'accompagnement du jeune

L'admission du jeune est validée avec la signature du contrat de séjour.

Le professionnel référent du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) propose un accompagnement adapté qui répond au PPA.

Il fait régulièrement le point de la situation avec le jeune et sa famille (ou représentant légal).

L'accompagnement du jeune en plusieurs points

La scolarisation:

- Donner un accès à l'école avec le Plan Personnalisé de Scolarisation (PPS)
- Aider le jeune à obtenir des diplômes comme :
 - → Le Certificat de Formation Générale (CFG)
 - → Le Certificat d'Aptitudes Professionnelles (CAP)

L'emploi et la formation :

- Faciliter l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi
- Demander à des ateliers préprofessionnels de prendre des jeunes en apprentissage
- Demander à d'autres établissements et à des entreprises partenaires de proposer des stages ou des contrats d'apprentissage à des jeunes

 Soutenir le jeune pour avoir une qualification professionnelle et une Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE) ou une Reconnaissance des Savoir-Faire Professionnels (RSFP)

Le logement :

- L'équipe aide le jeune à se familiariser avec l'environnement qui entoure un logement :
 - → L'accessibilité
 - → Les transports
 - → Les commerces et les services
 - → Les espaces publics
 - $\rightarrow \dots$
- L'équipe aide le jeune à se préparer à avoir un logement et à quoi il faudra penser pour emménager :
 - → Aménager le logement (installer les meubles, décorer ...)
 - → S'installer dans le logement
 - → Respecter le voisinage
 - → Cohabiter avec quelqu'un d'autre
 - → Gérer son argent pour les courses, le loyer, le déménagement ...

La santé:

- Consulter en priorité les médecins et spécialistes que connaît le jeune pour avoir un meilleur suivi médical
- Consulter les professionnels de santé de l'IMPro avec la permission de la famille du jeune (ou représentant légal)
- Mettre une priorité aux activités sportives et physiques pour être en bonne santé, épanoui et bien dans sa peau

La culture et les loisirs :

- Considérer la culture comme une ouverture sur le monde :
 - → Mieux comprendre le monde qui nous entoure
 - → Faire partie du monde
 - → Participer à des actions, à des activités, à des spectacles ...
- Faciliter le débat et les échanges d'idées dans le respect des autres
- Regarder des créations artistiques pour s'épanouir et enrichir ses connaissances :
 - → Cinéma
 - → Multimédia
 - → Expositions
 - → Médiathèque, bibliothèque
- Développer des actions avec des lieux culturels

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)

Les professionnels écrivent dans le PPA :

- · Les besoins particuliers du jeune accompagné
- Ses objectifs
- Les moyens mis en place pour arriver à ses objectifs
- Les remarques du jeune
- Leurs propres remarques
- Un bilan



Il est important de rappeler que le PPA est le projet des parents (ou représentant légal) pour leur enfant. Le PPA est un travail d'équipe : les parents, le jeune et l'IMPro.

La fin de l'accompagnement du jeune

La fin de l'accompagnement du jeune est un objectif qui est travaillé entre l'IMPro, la famille et le jeune lui-même.

Cette fin d'accompagnement est discutée dès le premier rendez-vous à l'entrée du jeune à l'IMPro.

Lorsque les objectifs écrits dans le PPA du jeune sont atteints, celui-ci peut soit continuer son parcours dans un établissement médico-social si cela est nécessaire (SESSAD, SAVS ...), soit en milieu ordinaire.



Le dossier unique de l'usager

Ce dossier est confidentiel = secret.

Il permet d'avoir un meilleur suivi du parcours et de l'accompagnement du jeune.

Chaque professionnel note régulièrement des informations utiles.

Ce dossier est accessible :

- Au jeune s'il en fait la demande
- À un parent ou au tuteur avec l'accord du jeune
- À la personne qui représente le jeune en cas de décès

À l'IMPro, le dossier unique de l'usager va passer du format « papier » au format « numérique ». À l'avenir, il sera accessible depuis un ordinateur grâce à une connexion internet et un mot de passe.

Nous espérons que ce document vous a permis de comprendre comment fonctionne l'IMPro.

Les professionnels de l'IMPro sont à votre écoute.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter l'IMPro :



Par téléphone : 02 31 72 37 17



Par courrier : 11 rue du Château 14840 Démouville



• Par mail : directeur.impro@acsea.asso.fr



Pour plus d'informations vous pouvez visiter le site internet : www.acsea.asso.fr

